

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2274

présenté par  
M. Isaac-Sibille

-----

**ARTICLE 30**

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et par une contribution facultative des entreprises exploitant des médicaments et des produits de santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose d'associer les entreprises du médicament au financement des logiciels d'aide à la prescription médicale, comme elles l'ont proposé. Ces outils jouent un rôle déterminant dans l'amélioration de la pertinence des soins et la lutte contre la sur-prescription. Il est ainsi proposé que les entreprises du médicament contribuent au financement de ces dispositifs, au titre de leur responsabilité dans la promotion d'un usage raisonné des produits de santé.